

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1301

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

303 968 606 RCS Epinal.

AERFAST.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 480000 EUR.

Adresse : 29, rue de la Gare, 88120 Saint-Amé.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT AMÉ (88) du 25/04/2019 à 19h45, préalablement au projet de fusion devant intervenir par acte séparé entre les sociétés VAN AERDEN HEXAGONE et SOFRAGRAF (les deux opérations de fusion étant indissociables), les sociétés : SOFRAGRAF S. A.S. au capital de 4 421 000 € 29, rue de la Gare - 88120 SAINT AMÉ 428 898 159 R.C.S EPINAL et AERFAST S. A.SU. au capital de 480 000 € 29, rue de la Gare - 88100 SAINT AMÉ 303 968 606 R.C.S EPINAL Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société AERFAST société absorbée par la société SOFRAGRAF, société absorbante, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état ou il se trouvera à la date de la réalisation de la fusion. Les opérations actives et passives étant prises en charge à la date du 1er janvier 2019. Actif apporté par la société absorbée : 3 271 112 € Passif pris en charge : 2 131 112 € ACTIF NET APORTE : 1 140 000 € Rapport d'échange : La parité d'échange est de 4,5056 titres de la société absorbante, SOFRAGRAF, en échange d'un titre de la société absorbée, AERFAST. Montant de l'augmentation de capital : La société SOFRAGRAF société absorbante augmentera son capital social d'une somme de 1 127 496,81 € par la création de 135 167 actions nouvelles. Prime de fusion : 12 503, 19 € Les apports objet du projet de fusion rétroagiront fiscalement au 1er janvier 2019 Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Epinal le 26 avril 2019 tant pour la société AERFAST société absorbée que pour la société SOFRAGRAF société absorbante. Pour Avis.